1ère ANNÉE, No. 17. MANITOBA. JEUDI 21 SEPTEMBRE, 1871.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada ; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés dans la maison en face de la demeure de M. Narcisse Marion, à St. Boniface.

# LE MÉTIS

DIEU ET MON DROIT.





FEUILLETON DU "MÉTIS."

## JOURNAL D'UN SOLITAIRE.

### QUATRIÈME FRAGMENT.

17 Décembre 18...

La famille Belmont.—Histoire de Mme. Belmont.—La femme chretienne.—Le Monde et le Christianisme.—Ce que le Christianisme donne ; ce qu'il inspire.—La divinité.—Maitre Harpon.—Ce que le Christianisme fait pour l'homme.—L'homme dans le Paganisme.—La femme en dehors du Christianisme.—Ce que le Catholicisme enseigne à l'homme sur lui-même et sur Dieu.

La malade débuta par me remercier en termes fort simples, mais bien sentis, de la démarche que j'avais faite ce matin pour son fils. Je me permis de la gronder un peu sur la facilité avec laquelle elle avait envoyé sa fille, si jeune encore, chez un homme aussi peu connu que moi. Elle me repondit que moi seul ignorais ma réputation Je lui pardonnais facilement, et je ne compris qu'Horteuse seule pouvait s'occuper des affaires de la maison. Je donnai bon espoir à Mme. Belmont; toutefois, je ne lui cachai pas que je devais fortifier, par toutes les raisons possibles, la demande que j'allais adresser au ministre de la guerre, en faveur de son fils Charles.—En vous disant mon histoire, me fut il répondu, je vous mettrai vite, Monsieur, à même de juger de ma position actuelle.

Je suis fille d'un propriétaire-cultivateur de l'arrondissement voisin; j'ai épousé, à 17 ans, Belmont, riche herbager, mais hélas homme bien peu moral ; les debuts de notre ménage ont été heureux et prospères; tout nous souriait ; je fus successivement mère de quatres enfants. Horteuse est la dernière, Louise est morte au berceau et mon fils ainé l'année dernière ; ma fille ignore cette perte bien cruelle. J'ai été élevée chrêtiennement au couvent. Mon mari n'avait pas de principes ; je le vis changer de procedés avec moi. Après la naissance de Charles, je redoublai de soins pour lui; je l'aimais. Quatres années se passèrent, Hortense vint au monde.

Mais permettez, elle pourrait m'entendre ; et Hortense reçut l'ordre d'aller chercher quelques légumes au jardin.

Il ne faut pas que ma pauvre fille sache le reste.

Mon mari s'éloigna alors de moi ; nos affaires allèrent mal. Je perdis ma mere ; j'étais déjà orpheline de mon père, et je restai sans autres parents qu'une vieille tante peu riche, à laquelle appartenait cette maison. Belmont avait pris des habitudes fort chères ; il parcourait les foires et hantait les villes ; je ne le voyais pour ainsi dire plus. Cependant, l'éducation de Jude, mon fils ainé, se faisait au Collége, et celle de Charles commençait à l'école, quoiqu'il n'eut que 8 ans. La rumeur publique ne m'instruisait que trop du déplorable état du commerce de mon mari. Je lui fis part de mes craints et j'obtins de lui une confidence très alarmante : ses biens personnels n'étaient plus à lui ; j'engageai les miens ; je réduisis mes dépenses au plus strict nécessaire, mais Belmont ne changea point sa conduite.

—A quelle source pûtes vous puiser un tel dévouement, vous étiez mère?

—Je vous ai dit, Monsieur, que j'avais été élevée chrétiennement. Pour ramener à moi mon mari, pour obtenir de lui une condnite plus morale, rien ne me coûtait. N'était-il pas dans mes devoirs de chercher avant tout à lui faire comprendre qu'il marchait dans une voie de perdition? Mais mes sacrifices furent aussi inutiles que les leçons terribles que Belmoni recevait de la Providence. Ses excès en toutes choses augmentaient avec l'âge ils amenèrent bientôt un évenement prévu d'avance. Belmont ruiné, sans ressources, avait dissipé la totalité de ma fortune avec la sienne. En vain voulut-il recommencer des spéculations, le crédit lui manqua.

La veille du jour où nn propriétaire nouveau devait occuper notre maison, je le revis ; j'essayai de tous les moyens propres à calmer son desespoir et à lui prouver que moi par mon travail, que lui par le sien, unissant nos courages, nous pouvions encore vivre honnêtement et élever nos enfants ; la vanité de Belmont de ploya point devant la nécessité.

Ne me demandez point compte, Monsieur, de cette catastrophe ; qu'il vous suffise de savoir que deux jours après j'etais veuve !... Ceci est un secret que m'arrache la confiance que vous m'inspirez.

Un silence penible suivit ces paroles.

Je me hâte, reprit Mme. Belmont, car Hortense va rentrer.

Sachez donc, Monsieur, que Jude, doné des plus heureuses qualités, comprit, quoique très jeune, notre position. Il entra dans la marine, et bientôt ses économies vinrent suppléer aux miennes pour l'education de Charles. Horteuse grandissait ; des personnes bienfaisantes la firent entrer gratuitement dans un couvent, où l'on eut le bon sens de lui montrer surtout les ouvarges à l'aiguille. Jude, second d'un bâtiment, fit le commerce à la côte de Guinée. A peine âgé de 21 ans, il épousa une jeune anglaise, charmante sans doute, mais protestante et presque sans fortune présente. Le peu qu'elle apporta prospera entre les mains de son mari, auquel des armateurs confirent un bâtiment sur lequel il plaça tout ce qu'il possedait.

Sa première campagne fut heureuse ; mais continuant ce terrible commerce, il a succombé à ses dangers il y a un an; le vaisseau a été confisqué. Je ne vous dira point la mort de mon fils, je ne veux pas la faire connaître ; il a péri sous un nom supposé ; vous avez compris, Monsieur, qu'il faisait la traite des noirs. Ma belle-fille a connu seule avec moi cet événement ; elle n'a pu en supporter la douleur, et donnant le jour à cet enfant que vous voyez dans les bras d'Hortense, elle a perdu la vie. Sa famille a fait quelques démarches pour obtenir mes trois petits enfants ; ils seraient élevés par elle dans la religion protestante ; ma bonne Hortense et moi, non plus que Charles, n'avons pu supporter l'idée de les livrer ainsi à l'erreur. Nous avons réuni nos forces, et grâce au dévonement de mon fils, nous avons pu vivre jusqu'à ce jour sans tendre la main.

J'ai omis de vous dire Monsieur, que j'avais hérité de cette petite maison et de quelques champs que j'ai été forcée de vendre parcelle à parcelle.

Le chagrin a miné ma constitution naturellement forte ; je le sens. Monsieur, ma mort est prochaine ; je l'attendais hier, sinon avec calme, du moins avec courage. Aujourd'hui, la fatale nouvelle qu'Hortense vous a appris m'entraîne presque au désespoir. Ne croyez pas que cet horrible sentiment prenne autant sa source dans la pensé de la misère, qui sera notre partage demain, que dans la prévision des dangers auxquels sont exposées l'innocence et l'inexperience d'Hortense, et ces trois petits êtres qui nécessairement passeront à leur famille anglaise. Avec Charles, je ne craignais rien ni pour elle ni pour eux ; sans lui sans vous, je n'ai plus d'espérance humaine.

—Rassurez-vous, Madame, celui qui nourrit les petits des oiseaux, qui donne au lys de la vallée une si belle parure ; celui qui ne veut point que l'on éteigne la lampe qui fume encore ; celui qui arrache à la tombe pour le rendre à ses sœurs, Lazare, mort et et enseveli ; celui qui ordonne l'espérance ne vous abondonnera pas

(*A continuer.*)

## La discipline dans l'Armee et dans les Mœurs.

Le Français est ingouvernable, il est frondeur ; c'est une race où tout le monde veut gouverner et où personne ne veut obéir.

Cela se dit, et cela est vrai.

Le français, dit-on encore, est incapable de liberté et, a peine affranchi d'un despotisme, il se rue dans un autre, *in servitutem ruit*, et cela est encore vrai.

Maintenant, comment se fait-il que cet homme, incapable d'obeissance, obeisse si facilement ; que cet être frondeur et indisciplinable se montre parfois discipliné jusqu'à l'abnégation ; que ce caractère, indocile et prévenu contre toute autorité, accepte par moments l'autorite avec enthousiasme, et pousse parfois jusqu'à l'idolâtrie le culte de ses chefs? La lassitude peut expliquer la résignation ; elle n'explique pas le bon vouloir, l'empressement, encore moins l'enthousiasme.

Nous croyons qu'en cherchant bien, on trouvera que la condition, le secret de l'obéissance du Français consiste tout entier dans la conviction de la competence et de la supériorité de son chef.

Les distinctions de classes, les priviléges de naissance ont perdu leur prestige. Le soldat n'obeira pas volontiers à un officier noble, s'il n'a pas d'autre titre que sa noblesse. S'il le croit brave et capable, il ne s'informera seulement pas de sa naissance. Le rang, l'esprit de caste, si puissant en Angleterre et en Allemagne, peut encore en France, inspirer la jalousie et la malveillance ; il n'impose plus le respect.

Si cette observation est juste, et nous la croyons telle, la conclusion devrait être pour nous que dans l'armée, dans l'administration, dans les fonctions publiques, une seule considération devrait primer toute les autres, pour l'avancement, la collation des grades : la capacité, les services rendus.

Est ce là ce qui fait? Non, certes, c'est bien là le principe admis, accepté, proclamé. Malheureusement, dans la pratique, c'est tout autre chose.

Tout le monde sait le rôle déplorable que jouent dans la distribution des fonctions civiles et des grades militaires, la protection, la faveur, les relations, les apostilles. Qui ne se rappelle la scandaleuse profusion de croix, de rubans de toutes couleurs, de grades de toute nature qu. pleuvent, sous tous les régimes, sur ceux qui approchent du soleil, et l'oubli profond qui pèse sur tous les autres? Et nous ne parlont pas plus ici d'un régime que d'un autre, de la monarchie de juillet que de l'empire ou de la République. Devant cet abus funeste, tous les régimes sont égaux, et le général Trochu n'a pas moins sacrifié que l'empire, à l'esprit de camaraderie, de coterie et de protection.

Eh bien ! ceci en France, c'est tout simplement la mort de toute discipline. Constituez, recrutez, organisez l'armée comme vous voudrez ; si jamais l'opinion s'accrédite que les grades se conquierent, non sur les champs de bataille, mais dans les antichambres ; qu'on peut faire un beau et rapide chemin en écrivant, sous l'uniforme de l'etat-major, les invitations à dîner du général, adieu la considération des chefs, la confiance du soldat, l'aplomb et la solidité de l'armée.

Et nous ne parlons pas seulement de l'armée. Voyez l'administration, la diplomatie, comment se recrutent-elles? Quelles épreuves ont à subir les aspirants? Aucune, il faut être bien apparent, ou se faire bien venir d'un depute influent. Que demande-t-on aux apprentis diplomates? La connaissance des langues, l'étude de l'histoire, des traités, la méditation approfondie des intérêts respectifs des grandes nations de l'Europe? Rien de tout cela ; à peu près rien du tout. La pratique de la valse et l'étude approfondie du cotillon conduisent les candidats au pinacle, et le pays où vous voyez, on peut se rendre compte des idées antédiluviennes, ou de l'absence complète d'idées qui caracterise ces cocodès de bonne maison, ornes d'une particule plus ou moins légitime, et qui depuis cinquante ans, sont par droit de naissance, les representants à peu pres exclusifs de la Frnce à l'étranger, on ne s'étonne de rien et l'on s'explique tout.

Ne nous faisons pas d'illusion ; il faut réagir contre des habitudes invétérées et funestes ; il faut que, dans l'état-major de l'armée, dans l'administration, dans la diplomatie, de sérieuses connaissances soient exigées à l'entrée de la carrière ; il faut que les services rendus comptent, non pas pour quelque chose, mais pour tout ; il faut que les ministres, les chefs de service sachent résister à la pression de la faveur et à la tyrannie des recommandations. Sans quoi, la médiocrité régnante ira croissant, tout les services seront énervés, la considération publique s'éloignera d'eux, et le jour où la France voudra s'appuyer sur un de ces organes de sa puissance, elle s'apercevra que rien ne résiste et ne rend, et qu'elle ne s'appuye que sur des apparences sans fond et sans realité.

Pour ce qui est de l'armée en particulier, si le gouvernement ne comprenait pas que, régénérée par le travail, l'instruction et un véritable esprit de justice distributive, elle doit devenir à son tour le grand instrument de regénération intérieure du pays, c'est qu'il n'aurait rien compris aux leçons si claires et dures des événements ; il se serait montré au-dessous de la tâche que les circonstances lui imposent. C'est à l'énergie de toutes les parties de l'Assemblée c'est à la vigilance de la presse de prévenir ce malheur, et le tenir sans cesse en éveil, sur ce point capital, la sollicitude de nos gouvernants.

AD. GUÉROULT.

## Execution de l'Hospitalier a Nantes.

Jeudi matin, entre quatre on cinq heures, a eu lieu sus la place d'Armes, à Nantes, l'exécution de Charles l'Hospitalier, condamné à mort pour vol et assassinat suivi de viole sur le chemin d'Escoublac, aux Quatre Vents, et dont le pourvoi en grâce avait été rejeté il y a quelques jours. Dès onze heures du soir, un certain nombre des personnes s'étaient amassées sur la place. Vers deux heures du matin, l'aumônier de la prison est entrée dans la cellule du condamné et lui a annoncé qua le moment de l'exécution était arrivé.

L'Hospitalier s'y attendait. Depuis quatre ou cinq jours, il ne prenait que fort peut de nourriture.

—Je sais bien, disait il, que mon heure approche, mais avant de mourrir, je voudrais bien manger de la salade : il fait chaud, cela me rafraîchira.

Bientôt après, les exécuteurs, au nombre de deux, accompagnés d'aides, se sont présentés pour faires la toilette du malheureux. L'un de ces deux exécuteurs est déjà âgé, quoique fort et vigoureux, et l'exécution de l'Hospitalier était la dernière à laquelle il assistait ; l'autre, encore jeune débutait dans cette triste profession.

La toilette achevée, l'Hospitalier, accompagné du prêtre et les exécuteurs, quitta la prison. Il avait d'abord été décidé que le condamné ferait la route à pied ; mais, vu son état de faiblesse on dut le faire monter dans une charrette, où il fut placé pieds et poings liées et ggrdé par quatre gendarmes à cheval.

Arrivé au lieu du supplice, le condamné voulut gravir les marches de l'échafaud, mais ses forces l'abandonnèrent et il tomba sur les degrés de la gouillotine.

L'exécuteur des hautes œuvres lui enleva son paletot, et, malgré la résistance du condamné, qui était revenu de son évanouissement et qui voulait empêcher qu'on le liât, il lui attacha les pieds et le couche sur la planche à bascule, tandis que son jeune successeur faisait tomber le couperet.

La sang rejaillit sur la figure, les mains et les vêtements de l'exécuteur, la tête roula dans le panier.

Il fut malaisé de trouver une charette pour transporter le criminel ; tout le monde refusait, malgré une indemnité premise, et il fallut un bon de réquisition pour obtenir une voiture que conduisit le prisonnier.

En revenant d'escorter l'Hospitalier, quelques gendarmes passèrent par la rue Porte-Neuve. Le dernier d'entre'eux en proie à une impression pénible et douleureuse, pâle, tenait à la main un flacon d'éther, qu'il aspirait à chaque instant pour ne pas tomber évanoui.

D'autre persomnes se sont également trouvées mal.



# ST. BONIFACE.

## JEUDI 21 SEPTEMBRE, 1871.

### Une appreciation.

Parmi les journalistes américains qui ont visité notre Province vers la fin de juillet, se trouvait le gouverneur Bross, de Chicago. Le gouverneur Bross écrit au *Chicago Tribune*, ses appréciations sur le pays. Il se prononce positivement sur ce qu'il a vu, et sur ce qu'il n'a pas vu. Il parle des métis anglais et des métis français, représentant les premiers comme au faite de la civilisation, et les seconds comme au dessous même des sauvages leurs ancêtres maternels. Puis il dit des choses très-élogieuses sur le compte de Mgr. Taché et sur l'établissement de St. Boniface. Le *Globe* toujours avide de renseignements exacts, reproduit une partie de sa lettre: celle où il parle des métis anglais et français, *of course*. De ses remarques sur Mgr. Taché, pas un mot. On comprend: aux yeux du *Globe*, ce que M. le gouverneur Bross dit des métis anglais et français, qu'il n'a pas vus, auxquels il n'a pas parlé, doit être exact. Son appréciation de Mgr. Taché qu'il a visité, avec lequel il a conversé, comme il le dit dans la même lettre, ne doit être ni exacte, ni judicieuse. Voilà la justice, le *fair play*, que l'on peut attendre d'écrivains sans principe.

Le gouverneur Bross a passé 24 heures dans Manitoba. Après avoir fait visite au Lieutenant-gouverneur, et à l'Evêque de St. Boniface, il est allé faire un tour de voiture, par une pluie battante, en compagnie du Dr. Schultz, qui n'est ni un métis anglais, ni un métis français. A son retour, il a été l'hôte du Docteur, jusqu'à son départ.

Voilà comment le gouverneur Bross s'est mis en position de juger les métis. Et cependant le jugement qu'il porte est des plus positifs, des plus tranchés. Il se prononce formellement sur leur caractère leurs manières de vivre, leurs aptitudes, leur état intellectuel. Que dire d'un homme qui juge si cavalièrement un peuple avec des données semblables? Le moins qu'il mérite, c'est un brevet d'ethnologie que lui décernera probablement quelque société scientifique.

### Colons du Bas-Canada.

Hier matin un nombreux parti de canadiens est arrivé à St. Boniface venant du Bas Canada. Le Rév. M. Dugast, curé de la paroisse, qui fesait parti de cette petite colonie d'émigrés à son départ de Montréal, avait devancé de quelques jours ses compagnons de voyage, de même que l'honorable Trésorier provincial. Arrivés hier après-midi chez le Rév. M. Ritchot, nos amis et compatriotes y ont trouvé cet accueil cordial, franc et large qui distingue l'hospitalité du curé de St. Nobert. Ils se sont mis en route ce matin pour venir à St. Boniface, plusieurs pour y demeurer, d'autres pour rendre leurs hommages à notre vénéré prélat, Mgr. Taché, avant de se fixer quelque part.

Outre le Rév. M. Dugast et l'hon. M. Girard, le parti était composé de l'hon M. Royal, de M. A. Forget des Patis, séminariste, ancien professeur au Collége de Montréal, de MM. D. Bibaud, N. P., A. Deschamps, A. Muloin, H. Martel, A. Chartrand, M. Ricard, C. Turenne, et des Demoiselles A. Royal, H. du Demaine, O. Gibeau, R. Granger, et deux Delles. Langevin, ces dernières nièces du Trésorier provincial. Ce premier essai d'émigration bas-canadienne compte entr'autres un homme profession, un marchand, plusieurs cultivateurs, un maitre-menuisier et quelques maitresses d'ecole. Quelques uns sont de Montréal, les autres de St. Jacques de l'Achigan, St. Cuthbert et l'Assomption.

Le Rév. M. Richot est venu accompagner les voyageurs jusqu'à St. Boniface où la réception la plus empressée les attendant à la fin de leur longue course.

Nous nous joignons à tous les citoyens bien pensants de notre province pour souhaiter la bienvenue à nos nouveaux compatriotes, et faire des vœux pour que ce premier essai de bonne et saine émigration soit le signe et la promesse de celle que nous attendons et demandons instamment.

Ce qu'il faut à ce vaste et fertile pays, ce sont des familles d'honnêtes gens, de gens paisibles, soumis aux lois, respectant les droits d'autrui, et n'ayant d'autres ambitions que celles du vrai chrétien et du bon citoyen. C'est ainsi que s'est colonisée la Nouvelle-France; c'est ainsi que devrait se coloniser la Rivière-Rouge pour en faire un pays heureux, tranquille, et prospère de la bonne prospérité, progressif du bon et vrai progrès.

La veille du départ de nos nouveaux colons de Montréal, le 21 août dernier, M. l'abbé Dugast a dit la messe au pélérinage si célèbre de N.-D. de Bonsecours de la grande cité; à cette messe assistaient tous les voyageurs et ont communié la plupart d'entr'eux. Ce trait si beau ne rappelle-t-il pas la noble conduite de nos vieux ancêtres alors qu'ils s'embarquaient à Brest ou à St. Malo il y a deux siècles pour venir, suivant la parole des rois de France, aider les Missionnaires à convertir les peuplades infidèles des pays de Canada?

La coopération de nos frères et amis de la Province de Québec n'est peut-être pas aujourd'hui aussi directement nécessaire qu'autrefois pour la conversion des sauvages, mais elle l'est pour fortifier l'élément honnête, laborieux et conservateur de notre population: cette mission n'est pas moins belle que l'autre.

Sans doute, nous ne proposons à personne l'émigration à la Rivière-Rouge comme un pélérinage pieux, ni comme le seul moyen d'arriver au ciel; mais notre pensée est celle-ci, et nous disons à tous les chefs de famille honnêtes et laborieux:—« Venez à la « Rivière-Rouge; il y a de la place; le sol « est extrêmement fertile; l'argent y est « abondant; la vie facile, et vous y trouverez « vos églises, vos prêtres, vos religieuses, vos « colléges, vos couvents et vos écoles du « Bas-Canada. Venez, et vous ne le regret« terez pas plus que le regrettent ceux d'entre « vous qui y sont déjà rendus.»

Voilà ce que nous disons à nos cultivateurs, à nos ouvriers et à nos hommes d'affaires, industriels et autres du Bas Canada.

La voie qu'on pris cette fois les nouveaux venus par les grands lacs et par Duluth est peut être la moins coûteuse, mais elle est trop longue et trop peu sûre. Partis le 21 août de Montréal ils sont arrivés ici le 20 septembre, après avoir mis 14 longs jours à se rendre de Montréal à St. Paul. Vû l'incertitude de la navigation sur la Rivière-Rouge à cette époque de l'année et quelques malentendus, nos voyageurs ont été près de 16 jours à faire le trajet de St. Paul à St. Boniface. Grâce à l'établissement de la ligne de diligences, le même trajet se fait aujourd'hui en 7 jours; de sorte qu'en 10 jours on peut maintenant se rendre de St. Boniface à Montréal et *vice versâ*.

Au printemps prochain les communications seront encore plus faciles et plus promptes par suite du progès constant des lignes de chemins de fer qui s'acheminent en ce moment vers la Rivière-Rouge et doivent commencer à l'atteindre le mois prochain.

### Depart de Mgr. Tache.

Sa Grandeur Mgr. Tache part demain soir pour Québec où notre pieux prélat va assister au Concile provincial qui doit s'y tenir prochainement. Nous joignons nos vœux à ceux des fidèles de ce vaste diocèse pour souhaiter un prompt et un heureux voyage au bien-aimé chef spirituel de ce pays.

### Encore une visite.

Winnipeg reçoit des visiteurs de toutes sortes. Lundi dernier, c'était un parti de Sioux qui se donnaient le luxe d'une promenade dans notre capitale. Autrefois ils étaient en guerre continuelle avec les Sauteux, leurs ennemis implacables, et ne se rencontraient pas sans des combats sanglants. Maintenant la hache de guerre est enterrée, et ils fument ensemble le calumet de la paix. Ces Sioux ne sont pas des millionnaires, tant s'en faut. Cependant ils se sont faits aussi beaux que possible pour la circonstance. Leurs têtes sont ornées de splendides plumes d'aigle, en quantité égale au nombre d'ennemis qu'ils ont tués; leurs oreilles sont ployées sous le poids des brimborions et débris de breloques qui y sont suspendus; et leurs figures rayonnent de brillants tatouages aux desseins bizarres et aux couleurs éclatantes. On les a vus exécuter leurs danses burlesques au son rien moins qu'entrainant de leur tambour classique, et de leur chant plus classique encore.

### Retour.

Après une absence de près de trois mois et demi, le Révérend M. Dugast nous est revenu vendredi dernier. Sa santé est excellente, mais il est un peu fatigué des ennuis d'un long voyage. Il a repris en arrivant ses fonctions comme curé de St Boniface.

---

Nous avons le regret d'annoncer la mort de James Ross, écuier, avocat, de Manitoba, arrivée hier matin.

Le défunt, métis d'origine écossaise, avait obtenu ses grades universitaires à Toronto ainsique la médaille d'or dans un grand concours. C'était une de ses gloires de montrer chez lui le grand album dans lequel il avait fait relier soigneusement ses parchemins littéraire.

M. James Ross a travaillé dans divers journaux, au *Globe* de Toronto entr'autres et en dernier lieu au *Manitoban*. C'était un esprit clair, cultivé et d'un commerce agréable. Rallié au gouvernement provisoire du Président M. L. Riel, M Ross fut nommé juge-en-chef de la province durant les quelques mois de durée qu'eut le régime qui obtint et précéda celui-ci.

Depuis longtemps malade, M. Ross a succombé à la phtysie pulmonaire. Il laisse une veuve et quelques enfants.

### Diligence et malle.

Le service des diligences est maintenant régulièrement organisé, et nous apporte trois malles par semaine. Les jours d'arrivée sont le lundi, le mercredi et le vendredi. Les malles de départ sont closes ces-mêmes jours, à 7 hs. p. m. C'est une grande amélioration dans nos communications avec le monde extérieur.

### Cie. de la Baie d'Hudson.

M. Donald A. Smith, député à la Chambre des Communes et membres du Parlement local de Manitoba, vient d'être nommé commissaire en chef de la Cie. de la Baie d'Hudson.

Il est arrivé hier à Montréal où il a été très bien reçu par les officiers de la Compagnie.

Par la vente du territoire au Canada, la compagnie de la Baie d'Hudson cesse d'être un pouvoir officiel et gouvernant pour devenir une simple maison commerciale.

Son règne a été particulièrement doux et paternel. La population de la Rivière Rouge en conservera longtemps un agréable souvenir.

L'ancienne organisation qui formait de tous les employés une association quasi-indissoluble, va disparaitre, toutes les réclamations ayant été commuées en une somme de £107,000. Les bases du service seront élargies; deux cinquièmes des bénéfices continueront à être affectés au salaire des officiers.

La compagnie, tout en continuant le commerce de fourrures, va entreprendre des opérations plus étendues. Elle a des avantages spéciaux dans ses postes déjà établis, l'immensité de son capital et la connaissance du pays que possèdent ses employés.

L'immigration sera encouragée, la compagnie voulant conceder et établir au plus-tôt les terres qu'elle s'est réservées dans le pays. Elle promet d'aider à la construction des voies ferrées.

A moins d'une bien mauvaise administration qui ne semble pas probable, la Cie. de la Baie d'Hudson peut compter sur une période de prospérité sans exemble.

—*Nouveau-Monde* de Montréal.

### Cour de police.

Le *Manitoban* fait le relevé des régistres de la police, depuis le 3 novembre, 1870 jusqu'au 11 septembre, 1871. Il appert que, pendant ces dix mois, 198 personnes ont été amenées devant les magistrats à Winnipeg. De ces 198 il y a: 12 Indiens, 47 d'origine française, 139 d'origine anglaise.

Le nombre des femmes est de 14. Comme le dit le *Manitoban*, ces chiffres parlent beaucoup par eux-mêmes.

### Nouvelles Locales.

—L'Exposition Provinciale se tiendra sur le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson, près du Fort Garry. On a commencé a faire les travaux requis: la palissade d'entourage est presque déjà terminée.

—M. Robertson est occupé a poser les poteaux de télégraphe entre Fort Garry et Pembina.

—Le Gouvernement d'Ottawa vient de nommer M. F. G. Bradley, sous-percepteur des Douanes à Pembina Nord, Manitoba.

—La température est extrêmement inconstante depuis quelque temps. C'est une alternation continuelle entre le chaud tempéré et le froid. Dimanche et lundi, il faisait un vent glacial qui auraient fait honneur aux jours de décembre.

—Il y a une quantité considérable d'étourneaux. De tous côtés on voit voltiger leurs petites troupes noires.

—On dit qu'il est déjà brûlé plusieurs meulons de foin. Ceux qui en ont encore dans le large ne sauraient prendre trop de précautions.

### Milice a Manitoba.

On voit dans la *Gazette Officielle* du 2 septembre que la formation des corps militaires suivants est autorisé dans la Province de Manitoba.

*Un corps de cavalerie à St. Boniface.*

Pour être capitaine provisoirement:—L'hon. Joseph Royal.

*Une compagnie de carabiniers à St. Andrews Sud.*

Pour être capitaine provisoirement:—John Schultz, écr.

Pour être lieutenant provisoirement:—E. H. G. G. Hay, écr.

Pour être enseigne provisoirement:—H. S. Beddame.

*Une compagnie de carabiniers à Mapleton.*

Pour être capitaine:—W. J. Piton.

*Une compagnie de carabiniers dans la ville de Winnipeg.*

Pour être capitaine provisoirement:—W. N. Kennedy.

Pour être lieutenant provisoirement:—G. H. Kellond.

Pour être enseigne provisoirement:—Martin Burnell.

*Une compagnie de carabiniers à Poplar Point.*

Pour être capitaine:—George Newcomb.

### Nouvelles du Canada.

—La rumeur que le Marquis de Lorne sera nommé Gouverneur Général du Canada, et qu'il visitera la Puissance dans le cours de l'automne, s'accrédite chaque jour.

—Le *Times* d'Ottawa suggère la formation d'une association de la presse canadienne, pour obtenir une depêche transatlantique spéciale pour le pays.

—Un nommé Ashton, teneur de livre de la maison Cox et Cie. de Toronto, est disparu avec une somme de $1,000.

—Les regattes d'Halifax ont attiré des milliers de spectateurs, et causé beaucoup de sensation.

—Le gouvernement Fédéral doit fonder un journal dans les intérets de l'immigration. Des mesures seront prises pour sa circulation en Europe. La rédaction sera confiée à M. John Lowe.

—A l'occasion du service anniversaire de M. P. Benoit, ex-membre local du comté de Napierville, Province de Québec, un superbe monument de granit a été élevé sur sa tombe, au milieu d'un grand concours de personnes. C'est un témoignage de reconnaissance que lui offrent les citoyens du comté, en mémoire des services que cet homme probe et intègre leur a rendus.

On dit que le dernier recensement de la Puissance montre une augmentation considérable de population dans la Province de Québec. On s'attendait à Ontario que l'accroissement proportionnel de la population, donnerait à cette Province un plus grand nombre de représentants à la Chambre des Communes, mais il parait que tel ne sera pas le cas.

—Il est rumeur que l'hon. M. Langevin, M. Brydges et M. Mitchell vont être créés chevaliers.

—Il parait qu'il existe une mine d'argent dans le voisinage de la Gatineau, près d'Ottawa. On dit que les sauvages seuls savent où elle se trouve et refusent de l'indiquer.

## NOUVELLES D'EUROPE.

### FRANCE.

Il est rumeur que le gouvernement français doit introduire un système militaire qui augmentera le chiffre de l'armée à 2 millions d'hommes.

Les nouvelles de l'insurrection de l'Algérie deviennent de plus en plus sérieuses.

Depuis l'annexion de Strasbourg à l'Allemagne, 23,000 habitants de la cite ont émigré en France et en Amerique.

Le gouvernement français a payé à la Prusse, le 30 août, le troisième paiement partiel d'un demi milliard de francs.

Le pouvoir de Thiers est prolongé pour trois ans, et à cette occasion il a reçu des dépêches flatteuses des Puissances de l'Europe.

Les élections pour le conseil général doivent avoir lieu vers la fin de septembre, dans toute la France.

La raison qui a fait prolonger les pouvoirs de Thiers est qu'on ne trouvait personne pour le remplacer. Il parait que la charge de Président a été offert au Duc D'Aumale, au Maréchal McMahon et au général Changarnier, mais qu'il refusèrent.

### ROME.

Une dépêche de Rome annonce qu'une violente demonstration a eu lieu dans les rues de Rome, dimanche le 27 août. Une populace ivre, conduite par un nommé Toquette, dont le frère a été condamné à mort pour meurtre sous le gouvernement du Pape, s'est portée vers le Vatican. La foule hurlait et vociférait contre les prêtres, et faisait de fortes menaces contre les hôtes du Vatican. Toquette harangua les émeutiers, les exhortant à des actes de violence. Tous brandissaient des poignards et des pistolets, en criant *Abasso gli Papalini*. Les autorités s'alarmèrent. La police fut insuffisante pour reprimer l'émeute, les troupes furent appelées et parvinrent à disperser la populace. Plusieurs des émeutiers tirèrent en fuyant sur les soldats qui ripostèrent. La cité était dans une grande excitation.

Les gardes papales s'étant rendues auprès du Souverain Pontife, pour lui exprimer leur loyauté et leur dévouement, le St. Père leur dit qu'il espérait vivre assez longtemps pour voir la restauration de la papauté dans son ancienne gloire. Je ne pourrais, dit-il, préciser le jour de la délivrance, mais il n'est pas éloigné.

### ANGLETERRE.

Le nombre d'émigrants qui ont laissé Liverpool durant le mois d'août, s'élève à 4,000.

Gladstone a déclaré que les gouvernements anglais et américain étaient dans les meilleurs termes, et qu'il n'existait plus entre eux aucune cause de difficulté.

Lorsque la Députation Française a laissé Dublin, des processions nombreuses ont paradé dans les rues avec drapeaux français et Irlandais. Le tout a été considéré comme une grande démonstration fénienne.

Une dépêche de Madrid annonce qu'un décret d'amnistie a été promulgué en Espagne. Il s'applique à toutes les offenses politiques commises dans l'étendue du royaume. Le préambule déclare que le gouvernement connait parfaitement l'impuissance de ses adversaires, et ses propres ressources pour réprimer la révolte.

Un soulèvement contre le roi Amédée a été organisé pour le 8 de septembre.

### ALLEMAGNE.

Il parait que le gouvernement italien craint l'intervention française en faveur du pouvoir temporel du Papé. En prévision de cette intervention, une alliance offensive et defensive a été formée entre l'Empereur d'Allemage, et le roi d'Italie.

D'un autre côté, l'alliance entre la France et la Russie porte ombrage à la Prusse qui en conséquence recherche l'alliance de l'Autriche

---

D'un très bon article de M. Xavier Eyma, dans le *Figaro*, nous extrayons les passages suivants, qui meritent particlièrement d'être cites:

Unes des grandes douleurs que la France éprouvera à la suite de ses desastres, sera de constater son impuissnce devant certaines questions, soit d'ordre politique, soit d'ordre moral. La moindre de nos épreuves ne sera pas l'abus qu'une nation, notre obligée, soi disant notre amie et notre ailiee, aura fait de nos malheurs pour violer outrageusement les engagements pris envers nous à la face de l'Europe, qui l'a regardee conspirer, agir, manquer à sa bonne foi. En réalité, depuis un an, l'Europe a joué le rôle d'une hébétee, sans paraître avoir la conscience des faits énormes qui se passaient autour d'elle, et comme ayant perdu toute notion du juste et du côté pratique des choses et de ses propres intérêts.

Nous ne recriminons plus en ce qui nous touche. Nous avons assez mendié la commiseration de l'Europe. En paraissant vouloir y insister, nous nous rendrions misérables, et un peu de fierté, au point où nous en sommes, ne nous messiéra pas. Mais nous pouvons et nous devons déplorer hautement cet hébètement de l'Europe, qui a laissé commettre à sa barbe toutes les infamies que la France avait la coutume d'empècher quand sa voix se pouvait faire entendre pardessus ses frontières.

En laissant de côté tant d'autres choses et la division commandée par la Russie du traité de 1856, la conduite de l'Italie à Rome et à l'égard du Saint-Père, a été une de ces abominables filouteries politiques que l'Europe a tolérées pendant que la France, pieds et poings liés, était hors d'état de faire respecter sa parole engagée et de dicter de nouveau ses ordres à l'Italie.

Voilà ce qui, à nos yeux et en dehors de tout sentiment religieux même, devrait grouper sur un point tous les partis indistinctement, par cela seulement que chacun de nous a du sang français dans les veines, à savoir que l'Italie a profité de nos désastres pour faire la "crâne," et que l'Europe, soulagée de notre absence, a tout toleré, tout encouragé peut être. Le chat n'étant pas là, les souris ont dansé comme dit le proverce. Eh bien! rien que cela, rien que cette injure faite à notre drapeau suffit à surexciter en nous, au sujet des affaires de Rome, un accès d'indignation et de colère patriotique.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Et dire que c'est une nation catholique jusqu'à la superstition qui a commis cet attentat? Où donc sont les garanties de la morale en ce monde?

Et qui donc, en Europe, doutait jusque là que le pouvoir temporel qui n'ajoutait rien, il est vrai, à la grandeur spirituelle du Pape, fût nécessaire pour inspirer le respect dû au chef de l'église et lui assurer, dans tous les cas, l'égalité devant les autres souverains du monde!

Q'importe Rome! Ce qu'il importe c'est que, où le Pape se réfugiera il sera contrairement aux autres rois dépossédés de leur empire, 'oujours souverain, parce qu'il faut qu'il soit souverain, non par vanité et par amour des grandeurs, mais parce qu'il commande aux âmes et aux consciences de l'univers entier, sujets et rois, lui rend ce suprême hommage, hypocrite ou sincère, qu'il règne sur tous et les domine tous.

Il y avait donc un immense intérêt politique que l'Europe ne méconnaissait pas, mais qu'elle a laissé fouler aux pieds, à maintenir la souveraineté temporelle du Pape, si petits que fussent ses Etats, parce que, quoi que vous fassiez, ce Pape chassé de sa Rome la retrouvera partout où il ira en roi et non en fugitif, fût-ce le plus mince des villages à quelques extrémités du monde que ce soit—chez les protestants eux-mêmes. Et les tactiques politiques de M. Gambetta lui-même n'y feront rien.

Mieux encore que le héros de l'antique tragédie, le Saint-Père aura le droit de dire:

Rome n'est plus dans Rome; elle est toute où je suis.

---

## Le procès Tichborne.

Vous avez lu ou vous n'avez pas lu tous les details de cette intéressante affaire; dans tous les cas voici comment s'exprime à ce sujet la *Gazette du Midi*:

Il y avait autrefois, dans un comté agricole de la Grande-Bretagne, un bon vieux gentleman, baronnet pardessus le marché, descendant, d'après les papiers les plus authentiques, d'un des compagnons de Guillaume le Bâtard, ce dont il etait fier tout naturellement, et disposant, ce dont il était peut être encore plus fier, d'un revenu évalué à 7 ou 800,000 francs. Sir Reginald Tichborne, gentilhomme de la vieille école, grand chasseur, grand buveur, grand parieur, grand mangeur et grand parleur, ressemblait, trait pour trait au fameux squire Western de Tom-Jones, à la difference qu'il était catholique. Un seul fils lui était né. Roger Tichborne envoyé en France dans sa première jeunesse, élevé à Paris, revenu plus tard en Angleterre, reçu dans l'école militaire de Stoneyhurst, successivement cornette et lieutenant dans un regiment de dragons, enfin, parti pour l'Amérique méridionale, il y a quelque vingt ans, sur un navire nommé *La Bella*, qu'on dit avoir sombré en plein Atlantique. En tout cas et depuis longtemps on n'en avait eu des nouvelles.

Cependant, sir Réginald était mort, en l'absence de tout héritier direct connu, le jeune Lushington, cousin le plus rapproché, avait été mis en possession de l'héritage des Tichbornes: 16 à 20 millions, une misère comme on voit. Encore venait-on de découvrir, dans un des domaines situés au milieu des montagnes du pays de Galles une mine de charbon d'une longueur, d'une largeur et d'une profondeur exceptionnelles.

Lady Tichborne, la veuve, n'avait pour tant jamais désespéré de revoir son fils, et chaque semaine, apparaissaient, dans les feuilles de la métropole ou des colonies, des avertissements destinés à ceux qui pourraient lui faire retrouver les traces de sir Roger. Jugez de sa joie, lorsqu'elle reçut la lettre d'un procureur de Melbourne lui annonçant que le fils etait retrouvé, un peu changé, il est vrai, tout dispose à recueillir les seize millions, sans parler de la mine de houille et de quelqu'autres bagatelles. On annonçait, du reste, sa prochaine arrivée en Angleterre.

Il revint, en effet.

Ce n'etait plus le Roger Tichborne de 1849, le brillant, le svelte officier de dragons dont ont admirait la fine taille. L'encolure était singulièrement épaissie (de cent livres on était arrive à deux cent vingt), le nez avait rougi, les yeux n'étaient pas tout-à-fait de la même couleur, et malgre tout, lady Tichborne n'hésita pas à le presser sur son cœur, ainsi que l'attorney qui l'avait découvert en Europe. Beaucoup d'anciens camarades de régiments qui furent appelés pour ainsi dire en confrontation affirmèrent au reste, que l'heureuse mère ne se trompait pas et que malgré les ravages naturels du temps, des avantures, des soucis et de l'exil lointain, leur ancien camarade etait bien en chair et en os devant leurs yeux.

On ne rend pas seize ou dix-huit millions sans y être force. Les administrateurs de la succession Tichborne pretendirent que l'arrivant d'Australie, le faux sir Robert, n'était autre qu'un boucher de Londres, nomme Orton, mis au courant des faits et gestes de la famille Tichborne par d'habiles imposteurs et jouant son rôle à merveille jusqu'à très-bien parler français comme un homme élevé tout d'abord à Paris. Nos lecteurs peuvent juger de l'empressement des legistes anglais à se jeter sur l'aubaine exceptionnelle d'un procès semblable.

Il est commencé, Dieu sait quand il finira, et ce qui restera ensuite de la succession Tichborne. Pendant vingt-sept séances consecutives, le demandeur, boucher ou non, a ete soumis à des interrogatoires pressants sur les points les plus variés et même les plus délicats, concernant sa jeunesse, ses parents, le vieux manoir, les vieux usages, enfin, tout ce qui pouvait se rapporter à la vie première de l'héritier naturel des dix-huit millions.

C'est le lion du jour. Les princes de passage à Londres sont tout d'abord invités à une séance du procès Tichborne; les gazettes illustrées nous le montrent de face, de profil, debout, assis, entoure de ses cinq avocats en perruque.

Un curieux détail de mœurs anglaises à noter à ce propos.

Le Prétendant au nom et à la fortune des Tichbornes était, à son retour d'Australie, absolument dénué de ressources, et pour entamer le procès, pour ouvrir le feu contre l'heritier en possession, il fallait pour les *sollicitors* des espèces sonnantes.

Le prétendant fut alors commandité par des spéculateurs qui mirent en actions le procès à intenter tout comme on aurait mis en lotterie la terre et les mines du comté de Galles. Et ces actions se vendent couramment à Londres, et le prix varie suivant que les incidents du procès, les chances paraissent se dessiner pour l'une ou l'autre des parties en cause.

1871. 1871.

# St. Paul

AU

# FORT GARRY.

Ligne de HILL GRIGGS et Cie.

Nous sommes près à transporter des passagers et du fret de St. Paul au Fort Garry.

**Voyage fait entre six et sept jours.**

Les voyageurs ont droit à la quantité ordinaire de bagage allouée sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur. Tout bagage excédant 50lbs. de pesanteur devra payer sur les diligences (stages.)

*Tarif de St. Paul au Fort Garry.*

Première classe......$28.50 }
Seconde classe....... 25.00 } En argent américain.
Fret par 100 lbs....... 4.00 }

Enfant entre les âges de quatre à douze ans, moitié prix.

Billets en vente à tous les bureaux principaux de chemins de fer et de bateaux à vapeur.

HILL GRIGGS et Cie.

10 Juin, 1871. j-n-o



LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR sera au Fort Garry les MARDIS et VENDREDIS depuis 11 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M., pour donner audience aux personnes qui ont quelque affaire à traiter avec Son Excellence.

GEORGE W. HILL,
Secrétaire Privé.

Mai, 1871.

## Nouvelles Marchandises

REÇUES PAR LE

**Vapeur Selkirk.**

# J. G. SONDERMANN,

MARCHAND TAILLEUR,

DE

WINNIPEG, MANITOBA.

ANNONCE au public de la Rivière-Rouge qu'il a reçu par le dernier vapeur SELKIRK, un assortiment choisi de marchandises françaises, anglaises et américaines, à savoir :

Drap noir double largeur, Doeskins noirs, Casimires de fantaisie, Tweeds unis, Drill uni et de couleur, patrons de gilet de Marseilles et casimir, fournitures de trailleur.

Bonne coupe et bon marchés garantis.

AGENT POUR LÉS

*Fameuses machines à coudre de Singer.*

RÉFÉRENCES :

Mmes. J. H. McTavish, Donaldson, E. L. Barber, Mrs. R. Tait.

Aiguilles, soie, coton, fil, et huile pour machines à coudre.

Winnipeg, 19 Juin, 1871 1-aa

# G. H. KELLOND,

MENUISIER CHARPENTIER ET MEUBLIER,

SE charge d'exécuter avec promptitude et à la satisfaction des pratiques toutes les commandes qui lui seront confiées.

Ses ateliers sont situés vis-à-vis le bureau du MANITOBAN, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1 m.

# PAIN! PAIN! PAIN!

JE désire informer les citovens de Winnipeg et des environs que j'ai ouvert une boulangerie dans la batisse McDermot, en arrière du BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS, et je suis prêt à fournir du pain de première qualité.

Le pain sera livré régulièrement dans toutes les parties de la ville à tous ceux qui enverront leurs ordres, au prix de DOUZE SOUS par pain de deux livres. Je pourrai aussi confectionner toutes sortes de gâteaux et biscuit.

JOHN HACKETT.

# CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes exécutées promptement. Réparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

# WM. CHAMBERS.

**ARMURIER,**

VILLE DE WINNIPEG.

ARMES A FEU A VENDRE.

Réparations de toute sorte exécutées sous le plus court délai et à des prix raisonables.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1-aa

# WILSON ET HYMAN.

ONT reçu les marchandises suivantes, sur lesquelles il attirent respectueusement l'attention du public :

Guêtres cousues et crampées,
Pantoufles, slippers simples et de goût,
Chemises fines blanches, simples et à garnitures,
Hardes de printemps et d'été,
Chapeaux,—Casquettes,—Cirage,
Chaussures, bottes, parapluies,
Mouchoirs blancs et de couleur,
Cuir à Semelle, cuir de couleur,
Cuir à ceinture, à harnois,
Papeterie,—Cigares de choix.

WILSON ET HYMAN.

27 Mai, 1871. aa-ch. 1 p. m.

# MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe supérieure à tout ce qui a été jusqu'aujourd'hui importé en ce pays, et ne peuvent etre surpassées pour la variété et la qualité. Les ayant achetées dans les premiers établissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants :—

| | |
|---|---|
| Huile à cheveux, | Pommade, |
| Brosses à cheveux, | Peignes de toilette, |
| Brosses à dents, | Boites à poudre de toilette, |
| Brosses à ongle, | Restaurateurs de chevelure, |
| Savonnettes, | Teintures pour cheveux, |
| Brosses à chaussures, | Miroirs, |
| Epingles à cheveux, | Savon Windsor, |
| Fards, | Huile, |
| Savon à détacher, | Teintures liquides, |
| Pinceaux de poil de chameau, | Colle de charpentier, |
| | Médecines brevetées, |

etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment considérable

D'EPICERIES,

Comprenant THÉ, SUCRE, CAFÉ, EPICES, FRUITS CONSERVÉS, SALADES, HARENGS DE MER, MORUE, HOMARDS CONSERVÉS, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement exécutées.

JAMES STEWART ET CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. jno.

# SAMUEL FOWLER,

**WINNIPEG,**

Courtier de Douane, Notaire, agent général de terres, etc., etc.

M. Fowler espère, par l'attention avec laquelle il s'acquittera des affaires qu'on voudra bien lui confier, mériter le patronage du public mercantile de Manitoba.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

# Nouveau Restaurant.

*A la porte voisine de l'Hôtel Davis, du côté Sud.*

LES soussignés désirent informer le peuple de Manitoba qu'ils viennent d'ouvrir un Restaurant, où de bons repas chauds pourront être obtenus à toute heure.

KEATES ET CALLAHAM.

6m

# J. B. CAMPBELL.

M. D. M. C. P. S. Ont.

Ci-devant du 1er. Bat. d'Ontario.

Médecin, Chirurgien, etc.

S'adresser au magasin de MM. Wilson et Hyman, Winnipeg, marchands de vêtements confectionnés, chaussures, etc.

12 Juin, 1871. 6-m

# Maison de Pension Privee.

TROIS ou quatre Messieurs pourront trouver une Pension privée de 1ère classe, avec chambre très confortable, en s'adressant à

MADAME PLAINVAL, Bureau de Poste, Winnipeg.

Prix très raisonnables.

14 Juin, 1871. j-n-o.

# CASGROVE ET LENNON.

**Au Salon Rouge.**

**"RED SALOON."**

Vins et liqueurs de choix.

12 Juin, 1871. 6-m

# HOTEL DAVIS,

**WINNIPEG.**

M. Davis a constamment en vente LES VINS ET LIQUEURS LES PLUS CHOISIS ET DE TOUTES SORTES qu'il débite à

*MEILLEUR MARCHÉ*

Que n'importe où dans Winnipeg.

N. B.—Son assortiment en magasin est considérable.

R. A. DAVIS,
Propriétaire.

23 Juin, 1871.—1-a.

# ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, ainsi qu'à l'imprimerie du MÉTIS, à St. Boniface, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, réviser les titres de propriété, les préparer pour l'enrégistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

# Librairie Catholique du "Metis."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTÉ,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CRUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun des articles ci-dessus énumérés sont invitées à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont modérés.

St- Boniface, près de l'ancienne résidence de M. Kittson, 27 Mai, 1871.

# Wm. Drever et Cie.

*MAGASIN DE NOUVEAUTÉS,*

HARDES, ET EPICERIES.

Ventes à bon marché pour de l'argent comptant.

aa. Winnipeg, 23 Juin 1871.

# IMPRESSIONS! IMPRESSIONS!

On exécute à l'imprimerie du

# "METIS."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,
GREFFIERS,
NOTAIRES.

**Factums,**

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques.

BLANC DE COMPTES,

**Cartes d'affaires,**

**Circulaires,**

LETTRES FUNERAIRES.

CARTES

DE VISITES,
D'ADRESSES,
DE COMMERCE,
ETC., ETC.

PROGRAMMES,

AFFICHES.

LIVRES,

BROCHURES.

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

St. Boniface 27 Mai 1871.